

Comté de Lotbinière
Municipalité de Saint-Sylvestre

Assemblée spéciale du conseil municipal tenue le 13 décembre 2010, à la salle Bonne Entente, à 19 h 30. Cette réunion est convoquée par monsieur le maire et madame la secrétaire trésorière et chacun est averti par courrier électronique. Les conseillers suivants sont présents: Jonathan Lavallée, Roland Gagné, Raynald Champagne, Maryse Lapointe et Étienne Parent. A l'ordre du jour les points suivants :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Préparation et adoption des prévisions budgétaires
3. Adoption des immobilisations
4. Adoption du taux de taxations et du taux d'intérêt
5. Loyer Syl Gym
6. Adoption des comptes pour la fin d'année 2010
7. Résolution pour autoriser Ginette Roger à signer à la caisse
8. Résolution pour les dérogations mineures
9. Adoption du règlement final d'urbanisme
10. Adoption du renouvellement du prêt # 03
11. Dossier René Morin pour CPTAQ
12. Levée de l'assemblée

Résolution numéro 134-2010
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Maryse Lapointe, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Résolution numéro 135-2010
Préparation et adoption des prévisions budgétaires

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Jonathan Lavallée et résolu à l'unanimité que les prévisions budgétaires 2011 soient acceptées au montant de 1 646 040 \$.

Résolution numéro 136-2010
Adoption des immobilisations

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité que les dépenses en immobilisations de 2011 au montant de 170 000 \$ soient approuvées par le conseil.

Résolution numéro 137-2010

Adoption des taux de taxation

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que les taux de taxes soient les suivants :

Vidanges les mêmes que 2010

Égouts : village 211.84 \$/ utilisateur et pour tous 0.0000717 du cent dollars d'évaluation

Police .001045 du cent dollars d'évaluation

Camion .0003987 du cent dollars d'évaluation

Foncières 1.00000 du cent dollars d'évaluation

Taux pour les intérêts à être chargés sur les comptes en souffrance 18 %

Résolution numéro 138-2010

Adoption des comptes pour la fin de l'année 2010

Il est proposé par Raynald Champagne, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 1718 à 1757 inclusivement, et à l'unanimité les conseillers ont accepté de payer la location des coupes de La Bouche Bée au montant de 98.76 \$ facturé à la Société Sociale et Sportive de Saint-Sylvestre pour la soirée du CLD le 9 novembre 2010.

Résolution numéro 139-2010

Signature à la caisse populaire de Beaurivage

Il est proposé par Maryse Lapointe, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité d'autoriser Monsieur Mario Grenier et mesdames Ginette Roger et Chantal Therrien à signer les chèques et tous les documents nécessaires pour la municipalité de Saint-Sylvestre à caisse populaire Desjardins de Beaurivage. Que cette autorisation soit effective à partir du 1^{er} janvier 2011.

Résolution numéro 140-2010

Dérogations mineures pour Pascal Routhier et Annette Croteau

Il est proposé par Jonathan Lavallée, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que la demande de dérogation mineure concernant la modification au niveau de la superficie résidentielle pour Monsieur Pascal Routhier soit acceptée. Que Monsieur Routhier poursuivre ses démarches pour se rendre conforme au plan d'urbanisme de la municipalité Saint-Sylvestre. Que la demande de dérogation mineure de madame Annette Croteau concernant la construction d'un muret sécuritaire soit acceptée. Que le conseil municipal accepte le plan présenté et recommande les travaux à la satisfaction des propriétaires.

Résolution numéro 141-2010

Adoption du règlement final du plan d'urbanisme NO 82-2010

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité d'accepter le règlement final d'urbanisme numéro 82-2010 modifiant le plan d'urbanisme numéro 003-97, le règlement relatif aux permis et certificats, aux constructions préalables à l'émission de permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction no 004-97, le règlement de lotissement No 006-97, et le règlement de zonage No 005-97, qu'il soit accepté tel que rédigé par le document présenté.

Résolution numéro 142-2010

Offre de financement pour le renouvellement du prêt #03

Il est proposé par Maryse Lapointe, appuyé par Jonathan Lavallée et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse Populaire Desjardins de Beaurivage pour l'emprunt de \$ 29 015 par billet en vertu du règlement municipal 14-97 au prix de cent et échéant en série 5 ans comme suit :

3627 \$	4.72 %	23 décembre 2011
3627 \$	4.72%	23 décembre 2012
3627 \$	4.72%	23 décembre 2013
3627 \$	4.72 %	23 décembre 2014
3627 \$	4.72%	23 décembre 2015

Que les billets, capital et intérêt, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.
Que demande soit faite au ministre des Finances d'approuver les conditions du présent emprunt telles que mentionnés ci-haut.
Que les personnes autorisées à signer ce billet soit M. Mario Grenier maire et Madame Céline Bilodeau secrétaire trésorière.

Dossier René Morin à la CPTAQ

celui-ci devra faire une demande de lotissement en présentant un plan projet préparé par un arpenteur. Par la suite, la CPTAQ étudiera la demande et donnera son verdict. La municipalité pourra l'appuyer si un avis écrit positif est présenté.

La levée de l'assemblée est faite à 22 h25 heures, l'ordre du jour étant épuisé.
Adopté à la séance du 10 janvier 2011.

Maire

Secrétaire-trésorière

Je, Mario Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Maire